



Texte de référence sur les heures de catéchèse et de formation chrétienne

Conformément au statut de l'enseignement catholique, la catéchèse et la formation chrétienne relèvent de la responsabilité du chef d'établissement, qui a reçu une mission pastorale des Ursulines, et qui la met en œuvre, sous l'autorité de la tutelle méricienne, en dialogue avec le diocèse et la paroisse, avec l'aide de l'adjointe en pastorale scolaire et de l'animatrice en pastorale et grâce à tous les membres de la communauté éducative qui s'engagent dans cette dynamique.

La catéchèse et la formation chrétienne sont offertes à tous les élèves dans le respect des convictions de chacun. Se retrouvent donc dans ces séances des élèves chrétiens et des élèves qui ne le sont pas.

La finalité de ces séances est quadruple pour ceux qui les animent :

- Annoncer l'Évangile de façon explicite
- Permettre que soient vécues des expériences spirituelles
- Témoigner de sa foi et de son engagement catholique dans le monde
- Dialoguer et faire dialoguer les élèves dans un esprit de rencontre et d'approfondissement de la pensée et de la foi

Nous sommes les héritiers de la tradition spirituelle et éducative méricienne. Cet héritage colore nettement tout ce que nous offrons aux élèves de cet établissement catholique. Dans le cadre des heures de catéchèse et de formation chrétienne, on veillera à animer ces séances dans un esprit méricien de coopération, d'exemplarité, d'unité, de discipline et d'attention à chacun.

La catéchèse prépare des élèves aux sacrements d'initiation en étroite collaboration avec la paroisse.

Une place doit être accordée au dialogue interreligieux et à la possibilité d'une confrontation constructive entre la foi chrétienne et l'expérience de l'incroyance. On accordera une attention toute particulière à l'accueil des élèves chrétiens qui ne sont pas de confession catholique dans le souci de contribuer, à notre modeste échelle, à l'unité des chrétiens.

Peut assumer la responsabilité d'animer une ou plusieurs de ces séances toute personne qui adhère au projet éducatif méricien de l'établissement, au projet d'animation pastorale de l'année et à ce texte de référence. Quand cette adhésion est le fait de personnes qui ne sont pas catholiques, une forme de participation spécifique pourra être envisagée, par exemple autour de l'axe interreligieux ou dans une perspective d'enseignement du fait religieux.